Comprendre pour mieux intervenir auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale

Projet: Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale en Estrie

La Méridienne

Condition féminine Canada
Status of Women Canada

Edition 2017

Rédaction

- **La Méridienne** , maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
- **Fanta Fané** : étudiante à la Maîtrise en travail social et intervenante à La Méridienne
- **Lucie St-Pierre**, coordonnatrice de La Méridienne
- **Anne-Josée Péloquin** : chargée de projet et intervenante à La Méridienne

Révision

- **Michèle Vatz-Laroussi** : professeur à l'Université de Sherbrooke à la faculté de travail social et évaluatrice du projet
- **Carolyne Boutin** : adjointe administrative à La Méridienne
- **Suzane Jutras** : administratrice au conseil d'administration de La Méridienne

Graphisme : La Méridienne

Bailleur de Fonds: Condition féminine Canada

Condition féminine Canada Status of Women Canada

Remerciements

Nous tenons à remercier grandement Condition Féminine Canada pour le financement de ce projet d'une durée de trois ans, s'inscrivant dans le cadre du programme de promotion de la femme. L'objectif principal de ce projet vise l'amélioration de l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale en Estrie.

Ce projet et ce guide n'auraient pu voir le jour sans la contribution de la population immigrante. Elle nous a généreusement nourris d'informations à travers les questionnaires, les focus groups et les rencontres individuelles.

Nous tenons aussi à souligner la participation de nos nombreux partenaires pour leur implication. Ils nous ont alimentés de leurs témoignages et de leurs expériences, et ce, depuis le début du projet.

Nous espérons que l'utilisation de ce guide vous soit aussi utile et inspirante qu'il a été pour nous de l'écrire

Ce lexique permet de vous orienter dans la lecture de ce guide.

Je garde en tête

À éviter

Afin d'alléger le texte, nous avons choisi de le féminiser.

À noter que le mot « intervenantE » englobe le mot « professionnel ».

Table des matières

I. Introduction 8

II. Recommandations 9

1. Présentation de ce guide 10-12

1.1 À qui s'adresse ce guide? 10

1.2 Comment utiliser ce guide? 12

2. Quelques connaissances sur la problématique de la violence conjugale 12-16

2.1 Définition et typologie 12

2.2 Quelques chiffres 13

2.3 Le cycle de la violence conjugale 14

2.4 L'escalade de la violence conjugale 15

2.5 La question des droits 16

3. Les femmes immigrantes confrontées à la violence conjugale : quelques réalités .. 17-25

3.1 Diversité des parcours migratoires 17

3.2 Le facteur culturel 18

3.3 Le facteur religieux 20

3.4 La place du «nous» dans l'intervention 21

3.5 Le caractère tabou de la violence conjugale 22

3.6 Les barrières linguistiques 24

4. Quelques astuces pour mieux intervenir avec les femmes immigrantes victimes de violence conjugale..... 26-32

4.1 Quelques attitudes à promouvoir 26

A- Attitude réflexive 26

B- Attitude décentrée 28

C- Attitude collaborative 29

4.2 Quelques techniques à adopter 29

L'écoute 30

L'empathie 30

L'humilité.....30

L'établissement d'une relation basée sur la confiance et la complicité 30

Se donner du temps 31

S'imprégner des réalités transnationales 31

Faire preuve d'ouverture 31

Garder en tête 32

Éléments de dépistage 33

Conclusion 34

Bibliographie 36

I. Introduction

En novembre 2015, la maison d'hébergement La Méridienne a mis en place un projet financé par Condition Féminine Canada sur une période de 3 ans dont l'objectif principal vise à améliorer l'accessibilité des services en Estrie, pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. À cet effet, des actions concrètes ont été posées pour mobiliser les communautés immigrantes ainsi que les différents acteurs du milieu ayant un intérêt pour cette problématique. Au regard des difficultés observées et relevées dans le cadre de la prise en charge de la violence conjugale chez les femmes immigrantes, l'idée nous est venue de proposer un guide de bonnes pratiques visant à bonifier les interventions qui sont réalisées à l'endroit de cette clientèle. Conçu à l'intention des intervenantEs travaillant de près ou de loin avec les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, il a pour objectif de les outiller dans les nombreux défis auxquels elles sont confrontées dans leurs interventions au quotidien auprès de cette population. Ce guide se veut simple et accessible à toutes les intervenantEs qui souhaitent consolider leurs connaissances tant théoriques que pratiques sur la problématique de la violence conjugale auprès des femmes immigrantes laquelle, se caractérise par sa complexité.

En plus de subir de la violence conjugale, ces femmes doivent parfois faire face aux violences institutionnelles qui perdurent au-delà de la violence conjugale subie. La violence peut également prendre plusieurs formes symboliques:

- → ***Stéréotypes réducteurs,***
- → ***marginalisation,***
- → ***exclusion ou constructions ethnocentriques dans les discours officiels.***

II. RECOMMANDATIONS

Face à la complexité de ce problème social qui nécessite des actions efficaces et concertées, ce projet a émis quelques recommandations pour mieux le prévenir et le contrer.

Ces recommandations se résument à :

- **Développer des partenariats inter organismes pour faire circuler les informations et le partage des connaissances afin d'établir des réseaux d'aide et d'accompagnement destinés aux femmes immigrantes,**

- **Rendre accessibles les formations interculturelles à toutes les intervenantEs travaillant dans un milieu donné pour éviter qu'il n'y ait qu'unE seulE «expertE» responsable des dossiers concernant la femme immigrante victime de violence conjugale,**

- **Recourir à des approches et des pratiques intersectionnelles qui permettent de rendre compte des multiples situations d'oppressions (violence, discriminations, racisme, âgisme, capacitisme, etc.) auxquelles peuvent être confrontées les femmes victimes de violence conjugale,**

- **Déconstruire les mythes et les préjugés autour de la problématique de la violence conjugale avec les femmes immigrantes et racisées,**

- **Favoriser les actions de prévention et de sensibilisation auprès des groupes ethnoculturels,**

- **Mettre sur pied une banque d'interprètes formés en violence conjugale utilisant l'approche interculturelle et sensibiliser à l'intervention féministe.**

Pour obtenir des informations plus précises concernant les recommandations, vous pouvez vous rendre sur le site de La Méridienne au:

www.lameridienne.ca

1. Présentation de ce guide

Un guide de bonnes pratiques offre la possibilité aux intervenantEs d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans leur domaine de pratique en leur proposant des balises en termes de savoir-être et de savoir-faire. Le présent guide découle du projet de recherche-action sur l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale en Estrie. À partir d'éléments issus de cette recherche participative, intégrative et contextualisante, nous proposons ici quelques recommandations sur des pratiques d'intervention qui nous semblent facilitantes auprès de celles-ci. Ce guide a donc été développé sur la base :

D'une recension des écrits théoriques autour de cette problématique,

D'éléments théoriques et pratiques, ressortis dans le cadre du projet de recherche-action menée par La Méridienne,

De notre expertise et de notre expérience en tant qu'intervenante œuvrant dans ce domaine depuis déjà quelques années.

1.1 À qui s'adresse ce guide?

Ce guide s'adresse de façon plus spécifique aux intervenantEs qui œuvrent de près ou de loin auprès de la clientèle immigrante. Ce choix s'explique par le fait que le Canada et le Québec sont reconnus comme étant des territoires ayant connu divers flux migratoires dans leur histoire. Par conséquent, plusieurs communautés ethnoculturelles y sont présentes avec des réalités multiples desquelles il est nécessaire d'être à l'affût, pour mieux comprendre et accompagner les femmes immigrantes qui sont confrontées à la problématique de la violence conjugale. En effet, les communautés ethnoculturelles établies dans les différentes villes de la province de Québec sont très diversifiées du point de vue de leurs compositions identitaires, de leurs parcours, de leurs trajectoires migratoires ainsi que de leurs croyances et valeurs. La ville de Sherbrooke qui est l'une des villes accueillant le plus d'immigrants au Québec, n'échappe pas à cette réalité. De ce fait, les personnes qui interviennent auprès de la clientèle immigrante doivent prendre en compte tous ces éléments qui influent de façon directe ou indirecte dans la relation d'aide.

En tant qu'intervenantEs, il est important de prendre conscience du fait que les femmes immigrantes victimes de violence conjugale sont parfois sujettes à des difficultés sans précédent : ***barrières linguistiques, statut précaire, méconnaissance des lois et méfiance des organismes d'aide, peur des représailles, difficulté d'ordre financier, isolement social, etc***. Ces difficultés accentuent la vulnérabilité des femmes, les maintiennent dans une situation de dépendance vis-à-vis du mari ou du conjoint et peuvent freiner l'utilisation des services d'aide. Il appartient alors à l'intervenantE de travailler de façon concertée avec la femme pour trouver des réponses adaptées à ses besoins.

Il est important de savoir que les femmes immigrantes ne sont pas plus exposées à la violence conjugale que leurs consœurs Québécoises, mais les obstacles et difficultés auxquels elles sont confrontées peuvent les rendre particulièrement vulnérables.

De plus, il existe encore beaucoup de stéréotypes véhiculés à l'endroit des femmes immigrantes :

- elles sont soumises;
- dans leurs cultures, les hommes sont violents;
- elles acceptent naturellement la violence vécue;
- elles n'adhèrent pas au changement;
- il est difficile de travailler avec cette clientèle à cause de leur religion et de leurs cultures;
- elles proviennent de pays où il y a des guerres ou des massacres alors elles sont habituées à vivre de la violence, etc.

Il est essentiel de se défaire de ces préjugés qui faussent l'intervention dès le départ. Il est plus facilitant lors d'une intervention de se décentrer de ses propres normes et valeurs qui peuvent parfois porter atteinte à l'intégrité de ces femmes. Il ne faudrait surtout pas perdre de vue que ces femmes sont des victimes qui ont besoin d'être assistées et soutenues face à la violence vécue, peu importe leurs croyances ou leurs idées.

1.2 Comment utiliser ce guide?

Ce guide présente des connaissances générales qui permettent de mieux comprendre la problématique de la violence conjugale chez les femmes immigrantes. Ensuite, quelques réalités inhérentes au processus d'intervention chez les femmes immigrantes sont décrites avec des façons de faire et des stratégies à adopter pour favoriser la création de liens dans l'intervention. Enfin, nous proposons quelques éléments de détection et/ou de dépistage de situations de violence conjugale chez les femmes immigrantes.

2- Quelques connaissances sur la problématique de la violence conjugale

2.1. Définition et typologie

De quoi est-il question lorsqu'on parle de violence conjugale? Dans le présent guide, nous allons retenir cette définition de l'ONU qui est la suivante: *« la violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression «l'escalade de la violence». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas [toujours] présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre. La violence conjugale comprend les agressions* ***psychologiques****,* ***verbales****,* ***physiques*** *et* ***sexuelles*** *ainsi que les actes de domination sur le plan* ***économique.*** *Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie »*. Cette définition fournit une typologie des violences existantes (physique, sexuelle, économique, psychologique, verbale, etc.) lesquelles témoignent de la volonté de quelques hommes violents d'asseoir leur domination sur les femmes qui deviennent alors leurs principales victimes.

Cette définition pourrait ne pas décrire la réalité de toutes les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Elle pourrait susciter des interrogations ou des incompréhensions chez certaines femmes puisque la violence conjugale peut être perçue et comprise en fonction de réalités socioculturelles ou d'obstacles jalonnant le parcours migratoire.

2.2 Quelques chiffres

La violence conjugale demeure un phénomène universel qui frappe tous les groupes sociaux, dont la population immigrante. Selon les chiffres avancés par l'Institut National de Santé Publique, en 2009, moins de 4,9 % de femmes immigrantes ont rapporté avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de prudence, car, en raison de la barrière linguistique, de la méconnaissance des organismes d'aide, du contrôle exercé par le conjoint, etc., certaines femmes immigrantes victimes de violence conjugale ne dénoncent pas la violence vécue. Cela veut dire que ces chiffres pourraient être revus à la hausse et qu'il faudrait développer des stratégies d'intervention qui soient mieux adaptées à la réalité de ces femmes pour les inciter davantage à la dénonciation.

En tant qu'intervenantEs, nous avons un rôle crucial à jouer pour faciliter le processus de dénonciation et/ou de verbalisation de la violence subie en adoptant une posture d'écoute, d'empathie et de non-jugement.

2.3 Le cycle de la violence conjugale

Le cycle de la violence conjugale est un outil d'intervention utilisé en contexte de violence conjugale, qui permet de comprendre le cercle toxique dans lequel les femmes victimes se retrouvent prises au piège. En contexte d'intervention auprès des femmes immigrantes, cet outil peut se révéler efficace pour saisir la réalité de ces femmes en ayant accès à des informations pertinentes qui pourraient expliquer ou justifier la violence subie. Il permet notamment de saisir les raisons à la fois objectives et subjectives qui mènent à l'acceptation voire à la légitimation de cette violence. La violence s'exprime ou se manifeste sous différentes formes et est composée essentiellement de quatre phases. À travers le cycle, l'intervenantE peut procéder à une évaluation plus approfondie et rigoureuse de la situation de la femme. Ces différentes phases sont les suivantes :

- ***La tension***, durant laquelle l'agresseur instaure un sentiment d'anxiété et de pression chez la victime qui se traduit par des excès colériques, des silences lourds, des intimidations, des regards menaçants, etc.
- ***L'agression*** qui se présente sous la forme d'une violence verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique et qui permet à l'agresseur de contrôler sa victime. À la suite de l'agression, celle-ci se sent humiliée, en colère, triste ou ressent un sentiment d'injustice.
- ***La justification***, durant laquelle l'agresseur tente de justifier son geste en invoquant des éléments externes à lui, notamment, le stress au travail, la fatigue, l'alcool, des difficultés financières, etc. Ceci fait en sorte que la victime peut se sentir responsable de la violence vécue, croire les justifications de son partenaire et voir sa colère disparaître complètement.
- ***La lune de miel***, qui consiste pour l'agresseur à se faire pardonner par de multiples façons, exemple : acheter des fleurs, faire des activités, faire des promesses à sa conjointe pour lui redonner espoir. La femme se sent à nouveau aimée et unique aux yeux de son conjoint.

2.4 L'escalade de la violence conjugale

Il s'agit également d'un outil utilisé en contexte d'intervention pour expliquer le caractère graduel et progressif de la violence au sein du couple. Cet outil décrit le processus qui mène de la violence psychologique à la violence physique pouvant mener au meurtre ou au suicide. L'intervenantE qui intervient auprès de la femme immigrante peut avoir intérêt à l'utiliser pour identifier les facteurs qui ont provoqué ou accentué les comportements violents du conjoint. Il permet de répondre à quelques questions : est-ce que la violence a débuté avant ou après le projet migratoire ? Si oui, sous quelles formes se manifestait-elle ? Quelles en étaient les causes ? Si non, qu'est-ce qui est à l'origine de l'apparition de la violence au sein du couple ? La femme a-t-elle le sentiment que la violence est progressive ? Qu'est-ce qui pourrait expliquer cet état de fait ? Craint-elle pour sa sécurité ou pour celle de son entourage ? Quels sont les moyens déployés par celle-ci pour l'atténuer ou l'éliminer ? En essayant d'apporter des éléments de réponses à ces questions, l'intervenantE se donne des moyens pour mieux comprendre la situation de la femme et cela, dans le but de l'accompagner dans son cheminement et de prendre conscience du niveau de danger.

[1] Brochure "La violence c'est quoi au juste" du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Schéma de l'escalade de la violence

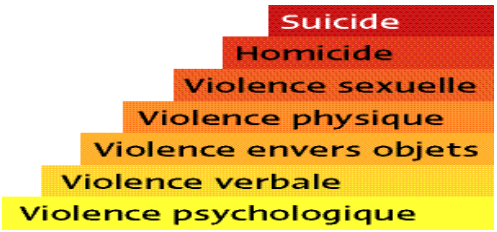

** Ces outils peuvent être utilisés avec toutes les femmes qu'elles soient immigrantes ou non.*
Ils permettent de faire ressortir le contexte social, culturel, économique ainsi que la trajectoire migratoire.

2.5 La question des droits

Les hommes naissent libres et égaux en droits ; il s'agit d'un principe fondamental et inaliénable. Cependant, dépendamment de nos origines, de notre appartenance à une culture donnée, de notre trajectoire de vie et de nos attributs, les privilèges varient et ne sont pas identiques. Les femmes immigrantes se heurtent parfois à la réalité du processus migratoire qui peut avoir des impacts non négligeables sur leurs droits les plus fondamentaux. C'est ainsi que certaines femmes immigrantes parrainées ou sans statut légal se retrouvent davantage fragilisées et vulnérables face à la violence conjugale. Dans ces situations, il est fortement recommandé que l'intervenantE acquière une connaissance minimale des lois et des règlements qui encadrent l'immigration au Canada ainsi que les questions relatives aux violences faites aux femmes. Il lui appartient également d'informer les femmes victimes, de leurs droits et devoirs en tant que personne résidant sur le territoire canadien. En effet, malgré la précarité de leur statut, ces femmes doivent être protégées par des dispositifs juridiques qui leur permettent de vivre, en toute intégrité, dans leur pays d'accueil.

La **Méridienne a produit avec la collaboration de pro bono, un manuel d'informations** juridiques **dans l'optique de mieux intervenir auprès de la clientèle immigrante**. Pour obtenir plus de renseignements, vous êtes invités à vous rendre sur le site de La Méridienne au: www.laméridienne.ca.

3. Les femmes immigrantes confrontées à la violence conjugale: quelques réalités

L'intervention auprès d'une femme immigrante doit amener l'intervenantE à faire une analyse globale de sa situation. En effet, la violence conjugale constitue une problématique complexe qui englobe plusieurs facteurs à la fois individuels, sociaux, culturels, politiques et économiques. Ces différents éléments, pris dans leur intégralité, favorisent une meilleure compréhension de la dynamique de violence au sein du couple pour que des solutions plurielles puissent être envisagées.

3.1 Diversité des parcours migratoires

Tel que mentionné précédemment, le Canada est souvent présenté comme un pays d'immigration. Il s'agit donc d'une société pluriethnique, qui, par le biais de ses politiques d'immigration, invite à la pluralité ethnique donc au multiculturalisme. Selon les chiffres fournis par Statistique Canada en 2011, la population immigrante représentait 20,06 % de la population totale. Ces personnes sont originaires de différentes zones géographiques (Asie, Amérique, Afrique, Europe) et se réclament de différents statuts d'immigration (réfugié, regroupement familial, immigration économique ou professionnelle, étudiant, etc.), comme en témoigne le schéma Q9, à la page suivante, qui provient de l'analyse de nos résultats issus de notre projet de recherche. En effet, la région de l'Estrie, qui inclut la ville de Sherbrooke, d'où cette recherche a été effectuée, n'échappe pas à cette réalité sur le plan de la diversité ethnoculturelle.

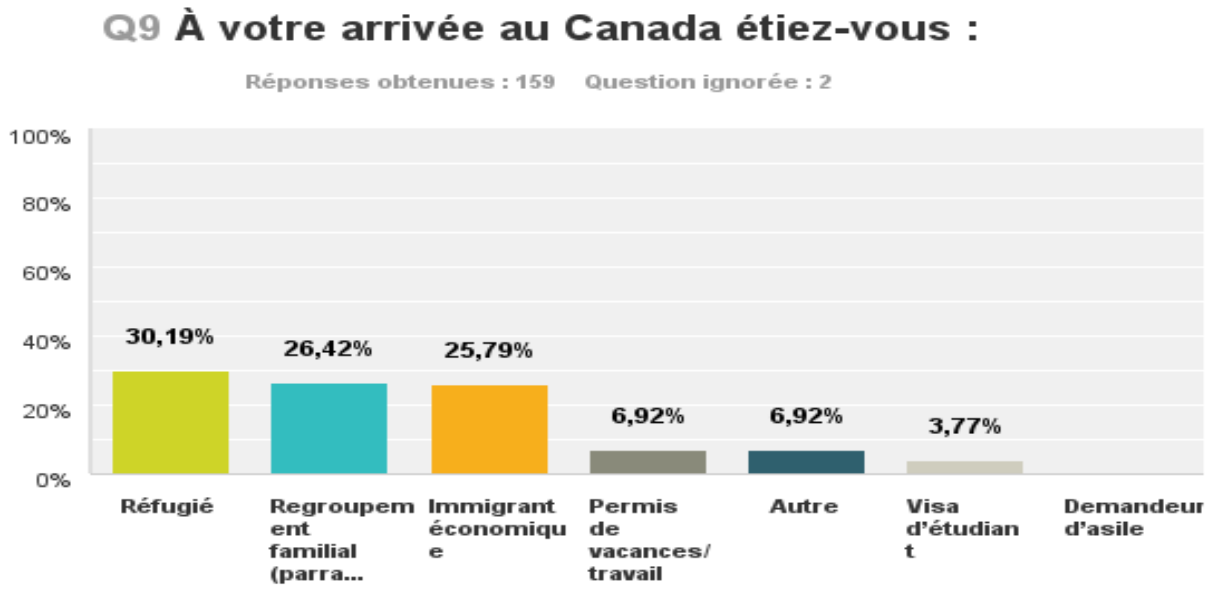

Il est à noter que les répondants étaient tous en lien de près ou de loin avec des organismes de l'Estrie.[2]

Les personnes immigrantes ne constituent pas un groupe homogène du fait même de la diversité de leurs parcours et de leurs trajectoires de vie. Ces personnes sont uniques dans leur façon d'être, de penser, de concevoir et d'agir face à une situation de violence conjugale.

3.2 Le facteur culturel

Les personnes immigrantes appartiennent en général à des communautés bien spécifiques qui se réclament d'une culture donnée. Alors, que signifie la notion de culture?

« La culture d'une société consiste en la totalité des façons de penser
et de réagir et des modes de conduites accoutumés que les membres de cette société
ont acquis par voie d'éducation, d'imitation et
qui leur sont plus ou moins communes » (Leiris**).**

[2]Voir site internet : www.lameridienne.ca (http://lameridienne.ca/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-Évaluation-des-besoins.pdf)

Dès lors, la violence conjugale en tant que fait social *est perçue, comprise et vécue* en fonction des valeurs et des règles de son groupe d'appartenance. Ainsi, les perceptions et les représentations reliées à ce problème social peuvent fondamentalement différer d'une communauté à une autre, d'un groupe social à un autre, d'une famille à une autre ou d'un individu à un autre.

Ce qui peut constituer une situation de violence conjugale pour une femme, qu'elle soit Québécoise «de souche» ou immigrante, ne l'est pas forcément pour une autre. Il est important de comprendre que chaque femme immigrante détient ses propres références culturelles. Donc, il se peut que sa perception de la violence puisse varier *en fonction de son degré d'appartenance à un groupe social et de son expérience de vie.*

De ce fait, chaque femme peut réagir différemment face à une situation de violence conjugale.

Quelques illustrations : Dans certaines communautés, le mariage est une union sacrée, contractée entre deux individus pour la vie. Peu importe les difficultés qui surviennent, il relève du devoir de la femme de s'en accommoder, car l'endurance est gage de réussite pour les enfants selon certaines croyances populaires. Aussi, les critiques formulées par le mari à l'endroit de son épouse ne sont pas considérées comme étant, par exemple, une forme de violence psychologique. Il appartient à l'homme, considéré comme étant le chef de famille, de veiller aux bonnes conduites de son épouse et de ses enfants, en lui disant quoi faire et comment bien faire.

: Il peut s'avérer pertinent de comprendre les valeurs, les traditions, les coutumes des femmes immigrantes afin de mieux percevoir la façon dont elles pensent et conçoivent la violence conjugale. Cette démarche pourrait faciliter une meilleure intégration de leurs besoins et de leurs attentes dans le processus d'aide. En effet, certaines femmes immigrantes qui se rapprochent des services d'aide souhaitent, en réalité, être outillées pour mettre un terme à la violence vécue. Le divorce ou la séparation n'est pas toujours leur première option.

Intervenir en contexte interculturel, c'est aller à la rencontre de deux expertises : l'intervenantE détient une expertise en relation d'aide et la femme en détient une autre, celle de la connaissance de sa culture, ses valeurs, son contexte de vie, ses forces, ses attentes et ses propres difficultés.

: Bien qu'il soit nécessaire d'identifier les systèmes de valeurs auxquels se réfèrent les femmes immigrantes, il est recommandé d'éviter de culturaliser l'intervention c'est-à-dire de construire l'intervention sous un angle purement culturel. La culture en soi n'est pas la cause des difficultés vécues par les femmes. Comprendre les schèmes de pensée des femmes immigrantes permet de mieux procéder à l'analyse des événements qui ont provoqué la situation de violence conjugale ou qui l'ont accentuée. Les jugements peuvent avoir des conséquences sur nos interventions :

→ **Ils sont potentiellement source de malentendus ou de tensions entre l'intervenantE et la femme puisque celle-ci peut se sentir jugée**

→ **Ils brisent le lien de confiance entre la femme et l'intervenantE**

→ **Ils peuvent amener la femme à s'isoler davantage et à se refermer sur elle-même par manque de confiance dans les ressources d'aide.**

3.3 Le facteur religieux

Les personnes immigrantes sont en général reconnues pour leur adhésion à des croyances religieuses, ainsi que pour leur implication dans les associations ou les mouvements religieux de leurs communautés.

En effet, la religion peut acquérir une plus grande place pour les migrantes. Les institutions religieuses peuvent jouer un rôle de soutien spirituel et affectif pour ces migrantes parfois déjà très attachées à leur religion dans leur pays d'origine. Les institutions religieuses ne jouent pas uniquement un rôle religieux, mais elles peuvent occuper une place importante dans la vie communautaire.

Illustration : Les femmes immigrantes ont parfois des relations privilégiées avec les autorités religieuses ou avec des groupes religieux (église, mosquée, synagogue, etc.) de leurs communautés d'accueil, à qui elles peuvent se confier quand surgissent des difficultés conjugales. Alors, même si les femmes immigrantes bénéficient d'une aide psychosociale auprès des intervenantEs, en parallèle, ces groupes religieux peuvent leur apporter du soutien et de l'écoute.

En tant que croyantes et adhérentes aux valeurs et normes religieuses, ces femmes immigrantes peuvent se référer aussi aux enseignements coraniques, bibliques, etc., qui leur indiquent leurs obligations en tant que mères et épouses dans la cellule familiale.

: Chaque religion reposant sur un système de croyances et de pratiques, il est nécessaire de construire un dialogue avec les femmes immigrantes pour comprendre leur rapport à la religion et l'influence de celle-ci sur la situation de violence conjugale. Certaines décisions prises par les femmes peuvent être influencées par leur degré d'attachement aux valeurs religieuses.

: Tenir compte que toutes les femmes immigrantes ne sont pas religieuses, croyantes ou pratiquantes.

: L'intervenantE doit se garder de porter des jugements ou des critiques sur les pratiques religieuses des femmes qui sont en demande d'aide et cela passe par le respect de leurs croyances. Même si ces éléments sont essentiels dans l'intervention, celle-ci ne doit pas être focalisée sur la religion. L'intervenantE doit amener la femme à se recentrer sur son besoin initial en travaillant la question de la violence conjugale de façon à assurer sa sécurité et l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets.

3.4 La place du « nous » dans l'intervention

Les personnes immigrantes s'identifient à des structures familiales élargies se caractérisant par un «nous familial» qui permet de préserver et de consolider les liens familiaux qui risquent de s'effriter à cause de la distance géographique. De plus, les rôles sociaux attribués en fonction des statuts occupés dans la cellule familiale donnent lieu à des collaborations entre les individus appartenant à une même fratrie. Par exemple, certaines familles se référant au modèle patriarcal attribuent une autorité aux figures masculines de la famille, comme le mari, le père, le frère et l'oncle par extension, à qui la femme peut devoir respect, obéissance et soumission.

Illustration : En contexte de violence conjugale, la famille transnationale s'implique naturellement dans les difficultés qui sévissent dans le couple, car le mariage ne constitue pas une affaire d'ordre privé. Mieux, la famille se donne les moyens de préserver la stabilité familiale et la vie maritale pour le bien-être de tous. Dans certaines communautés, un divorce ou une séparation serait mal perçu puisqu'il s'agirait d'un échec ou d'un déshonneur pour tous les membres de la famille.

: L'intervention auprès des femmes immigrantes doit se faire en tenant compte de la structure et du fonctionnement de la cellule familiale élargie, car il existe des attentes normatives auxquelles la femme doit répondre. L'intervenantE doit être sensibilisée à la réalité familiale de la femme immigrante pour ne pas l'exposer à des difficultés accrues, dont un isolement qui pourrait la maintenir en situation de danger. Il peut être intéressant d'apprendre à négocier des pistes de solution, de chercher des similitudes plutôt que des différences et faire des compromis permettant de dépasser nos différences.

: Du fait même de l'importance du lien familial pour ces femmes, il est recommandé d'éviter de porter des jugements sur l'implication des parents proches dans les problèmes du couple. S'il est vrai que l'intervention doit se centrer sur les besoins de la femme, il est aussi souhaitable que l'intervenantE soit réceptive aux attentes formulées par la famille et exprimées par la femme et cela, pour le bien-être de celle-ci. Il n'est pas dit d'appliquer les volontés émises par la famille, mais il faut entendre les inquiétudes de la femme qui se retrouve dans une position inconfortable, partagée entre ses propres désirs et ceux de sa famille. La réalité de ces femmes est souvent plus complexe et peut nécessiter une approche globalisante et non individualisante. Cette démarche n'empêche en rien l'appropriation d'une approche féministe qui consiste pour l'intervenantE à aider de façon graduelle la femme à reprendre du pouvoir sur sa vie.

3.5 Le caractère tabou de la violence conjugale

En général, la violence conjugale se caractérise par son caractère tabou et les problèmes qui surgissent au sein du couple doivent se régler dans un cadre privé. En effet, dans certaines cultures, la violence conjugale se gère en famille ou en communauté, on n'y mêle pas les autorités et surtout pas les « étrangers » en pays d'accueil (TCRI, 2016). Dans certains groupes ethnoculturels, ce type

de discours est admis et relayé si bien que la femme qui ose dénoncer son conjoint est parfois reniée ou rejetée par le cercle familial ou communautaire. Elle est pointée du doigt, car elle semble vouloir causer du tort à son conjoint qui passe du statut d'agresseur à celui de victime.

En outre, des inquiétudes liées à la possibilité de se faire enlever les enfants par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) demeurent une réalité chez les groupes ethnoculturels qui ne connaissent pas ou peu la mission de cet organisme.

Illustration : Certaines femmes immigrantes peuvent alors éprouver des craintes, de la honte ou de la gêne à dénoncer le conjoint violent. Elles peuvent faire le choix de s'emmurer dans le silence pour être en phase avec les prescriptions du groupe.

: Malgré ces difficultés, certaines femmes immigrantes font tout de même appel aux ressources d'aide soit de façon ponctuelle (pour des entrevues téléphoniques ou en externe) soit à long terme (pour un hébergement). Il est alors nécessaire de les mettre en confiance en insistant sur les notions de confidentialité et de transparence qui encadrent notre pratique. Il faut appuyer et encourager ces femmes qui franchissent certaines barrières pour demander du soutien et de l'accompagnement.

Ensuite, il peut être utile de préciser le caractère indépendant des organismes d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale vis-à-vis de la DPJ et d'autres organismes institutionnels et/ou communautaires, qui assurent une mission qui leur est spécifique.

: Il est conseillé d'éviter de minimiser ou de banaliser les inquiétudes ou les malaises exprimés par les femmes sur ces questions, mais plutôt de prendre le temps de fournir les informations relatives au fonctionnement et à la mission de chacun des services communautaires et institutionnels ainsi que des lois en vigueur dans le pays d'accueil.

3.6 Les barrières linguistiques

Les femmes immigrantes observent souvent des difficultés pour interagir avec les intervenantEs en raison des barrières linguistiques. Il leur est souvent très difficile de partager leurs expériences de la violence conjugale et d'être une partenaire à part entière dans la relation d'aide, ce qui est un élément fondamental dans une intervention basée sur une perspective féministe.

Illustration : Selon les données produites par l'INSPQ[3], les femmes immigrantes ne maîtrisent pas bien la langue du pays, ce qui réduit considérablement leurs possibilités à construire un réseau social et se diriger vers les services qui sont en mesure de répondre à leurs besoins.

: Parfois, les intervenantEs font appel à la présence d'unE interprète pour faciliter la communication même si certains mots sont difficiles à traduire ou n'existent pas dans leur langue. En effet, les mots ainsi que le sens qui leur est conféré revêtent un caractère culturel. Alors, il ne faut pas hésiter à utiliser des mimiques, des gestuelles, des dessins afin d'établir une bonne communication avec les femmes immigrantes. Il serait préférable de prendre le temps de bien valider les informations données et reçues de part et d'autre.

Par ailleurs, certaines femmes immigrantes en raison de certains enjeux socioculturels ou politiques inhérents à leur communauté d'appartenance (système de caste, génocide, guerre, etc.) peuvent manifester des réticences à travailler avec certainEs interprètes. L'intervenantE doit être attentive à ces réalités et doit aussi informer la personne faisant office d'interprète.

: Il faut éviter de penser que la compréhension des messages transmis et reçus de part et d'autre se fait de façon automatique. Par politesse ou par gêne, certaines femmes immigrantes laissent faussement croire qu'elles ont bien compris les informations qui leur sont communiquées. Alors, il faut prendre le temps de décoder et décortiquer le contenu des discussions même si cela peut paraître infantilisant. Lors des premières rencontres, il est suggéré de prendre de la distance par rapport à certains types de discours pouvant être perçus comme «occidentalisés» et saisis négativement par certaines femmes immigrantes.

[3] Institut national de santé publique du Québec

Par exemple :

- le mot violence peut faire peur
- normaliser les états matrimoniaux tels que le divorce, famille recomposée, famille monoparentale, etc.
- éviter un langage trop direct concernant l'égalité homme-femme,
- banaliser et minimiser la place de la religion dans la société québécoise,
- etc.

Tous ces éléments à la fois individuels, culturels, sociaux, structurels sont incontournables dans l'analyse et la prise en charge de la violence conjugale auprès des femmes immigrantes.

L'isolement social et les difficultés linguistiques jointes à certaines pratiques d'intervention peuvent freiner ces dernières à faire appel aux services d'aide lorsqu'elles vivent des problèmes conjugaux. Certains de ces éléments peuvent également constituer des entraves, des obstacles dans l'instauration d'une relation de confiance entre la femme et l'intervenantE.

4- Quelques astuces pour mieux intervenir avec les femmes immigrantes victimes de violence conjugale

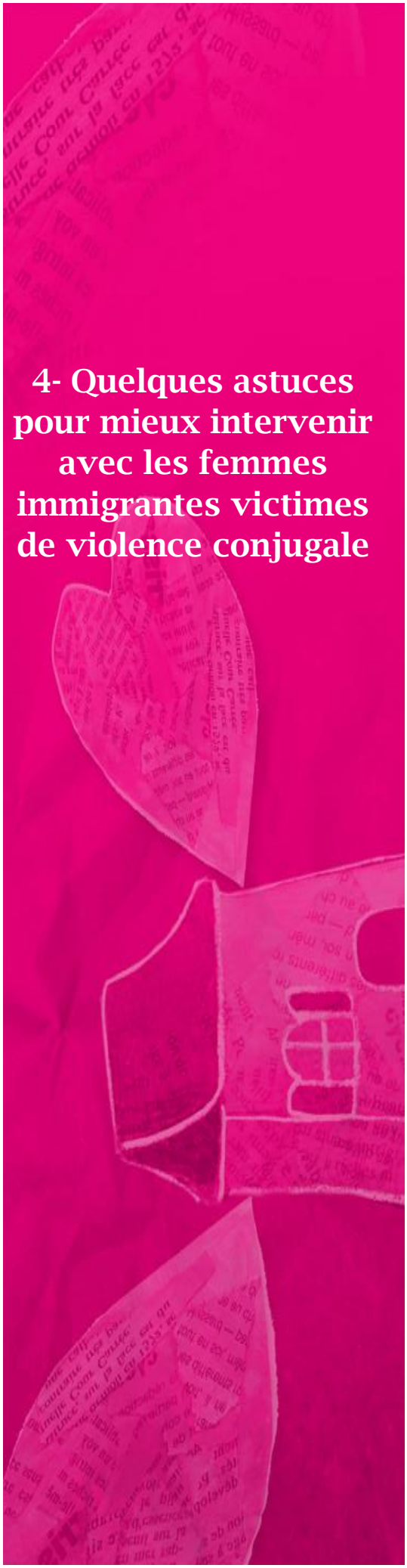

4.1 Quelques attitudes à promouvoir :

Sur la base des théories élaborées par Marguerite Cohen Emérique, spécialiste des questions interculturelles et de quelques éléments issus de notre projet de recherche, nous proposons dans cette section quelques attitudes à adopter en tant qu'intervenantE pour améliorer nos interventions auprès des femmes immigrantes. Après avoir décrit quelques réalités intrinsèques à la problématique de la violence conjugale en contexte interculturel, nous avons identifié quelques attitudes à préconiser dans l'intervention auprès des femmes immigrantes et des exemples typiques de questions à se poser pour mieux construire son intervention. Cette démarche peut aider l'intervenantE à éviter les préjugés, les idées préconçues, les stéréotypes, etc. qui pourraient altérer sa relation avec celle-ci.

A- Attitude réflexive

L'intervention auprès de la clientèle immigrante requiert une posture réflexive sur soi et sur sa pratique au quotidien. En tant qu'intervenantE, il est important de porter un regard sur soi, d'être critique vis-à-vis de soi, d'identifier ses forces et ses faiblesses et d'être consciente de ses propres préjugés. Ne pas tenir compte de ces éléments peut entacher les rapports avec l'autre. Il est essentiel d'interroger ses propres limites et se questionner sur ses interventions au quotidien.

Il peut être pertinent d'apporter des éléments de réponse à ces questions:

Qui suis-je en tant qu'intervenantE ?

Quelles sont les valeurs qui sous-tendent ma pratique ?

Quelles sont mes valeurs en tant qu'individu ?

Mes valeurs professionnelles et personnelles sont-elles parfois en contradiction ?

Quelles sont les normes qui encadrent ma pratique?

Oui, il est important de respecter les normes professionnelles, mais celles-ci doivent être perçues comme des moyens et non comme des finalités. En effet, le but de l'intervention consiste à répondre aux besoins de la femme en s'appuyant sur son expérience et en prenant en considération son vécu.

À partir de ce moment, quels sont mes objectifs dans l'intervention ? S'agit-il de répondre aux besoins de la femme ou de satisfaire mes attentes en tant qu'intervenantE ? Il s'agit également, pour l'intervenantE, de poser un diagnostic sur son milieu de travail en identifiant les forces et les enjeux à l'interne. Est-ce que l'organisme pour lequel je travaille dispose d'outils nécessaires et appropriés pour répondre aux besoins de la femme ? Est-ce que le type d'accompagnement (en termes d'approches et de modèle d'intervention par exemple) qui est proposé est conforme aux réalités socioculturelles des femmes immigrantes? Quelle est la nature de ma collaboration avec mes collègues ? Est-elle de nature conflictuelle ? Avons-nous une vision commune du type d'intervention que nous souhaitons mener auprès de la clientèle immigrante ? Sinon, comment arrimer nos efforts pour construire une intervention solide et efficace ?

Apporter des réponses à ces questions peuvent permettre d'éviter des écueils dans l'intervention.

B- Attitude décentrée

La décentration consiste à se détacher de ses premières impressions pour mieux interpréter les comportements, décisions, affirmations et réticences de la femme avec qui on est en relation d'aide. Pour ce faire, l'intervenantE doit entrer dans l'univers personnel, culturel et social de la femme. Les femmes immigrantes arrivent de divers horizons et leurs réalités sont disparates. Elles ont des expériences de vie et des parcours différents. Il est nécessaire de prendre le temps de bien cerner la personnalité et l'identité de chaque femme, ce qui parfois présente un défi de taille pour l'intervenantE confrontée à ses propres valeurs.

- D'où vient-elle?
- D'où est-elle originaire ?
- Quel est son parcours migratoire ?
- Quel est son statut d'immigration (réfugiée, parrainée, immigrante économique ou sans statut, etc.) ?
- Depuis combien de temps vit-elle au Québec ?
- Quelle est sa situation professionnelle ?
- Quelle est la nature de ses liens avec sa famille (ici et celle restée au pays) et sa communauté ?
- Est-elle pratiquante ?
- Quelles sont ses valeurs et ses croyances ?
- Comment les liens familiaux sont-ils perçus dans sa famille ?
- Dans quel environnement familial a-t-elle grandi ?
- Que représente le mariage pour cette femme ?
- Et pour sa famille ?
- Quelle est sa perception de la violence conjugale ?
- Quels sont ses besoins et ses attentes dans l'intervention ?

Tous ces questionnements amènent l'intervenantE à mieux cerner l'identité de la femme et à prendre en considération son environnement familial et social afin de procéder à une évaluation psychosociale efficiente et efficace.

Efficiente, dans la mesure où plus l'intervenantE connaît la personne, plus elle gagne du temps dans l'intervention et est en mesure de répondre à ses besoins.

Efficace en cela même que la collaboration devient plus facile et aisée. Cette démarche permet d'éviter la centration qui implique un double processus : celui de la dévalorisation de la culture de l'autre et de la survalorisation de sa propre culture.

C- Attitude collaborative

Nelson Mandela disait : « tout ce que tu fais pour moi et sans moi, tu le fais contre moi ».

Cette phrase trouve particulièrement sa signification en contexte de violence conjugale où l'approche féministe prévaut dans l'intervention. En effet, l'approche féministe invite les intervenantEs à établir une relation égalitariste avec les femmes, d'où la nécessité d'appliquer cette règle incontournable: on ne doit pas faire pour, on doit faire avec. Ce principe doit davantage s'appliquer dans l'intervention auprès des femmes immigrantes et cela, d'autant plus qu'on méconnaît leurs réalités socioculturelles et qu'il est donc nécessaire de valider les informations délivrées et reçues. Adopter une attitude collaborative et d'ouverture à l'autre signifie être à l'écoute : observer, questionner, décoder le sens des mots et le langage non verbal.

De plus, sur la base de certains présupposés (les femmes immigrantes sont analphabètes, ignorantes, inconscientes des réalités du pays d'accueil, etc..), certainEs intervenantEs peuvent parfois avoir tendance à sous-estimer leurs capacités et leurs potentialités. Dans un souci de bien faire et d'efficacité, l'intervenantE peut avoir tendance à porter l'intervention et donc à proposer voire à imposer à la femme des solutions toutes faites. Ainsi, celle-ci peut adopter, de façon inconsciente, une posture d'expertE et chemin faisant, instaure une relation inégalitaire avec la femme. Pour éviter cette dynamique dans l'intervention, l'interventantE doit entretenir une collaboration ouverte avec la femme sur la base d'une écoute active et d'un dialogue constructif.

4.2 Quelques techniques à adopter

Nous allons présenter dans cette section quelques techniques et postures à adopter lorsqu'on intervient auprès des femmes immigrantes. Nous avons identifié, sur la base de nos discussions et entretiens avec des femmes immigrantes, des façons de faire qui pourraient faciliter l'accompagnement auprès de cette clientèle.

L'écoute : Il est nécessaire d'adopter une posture d'écoute dans l'intervention afin de saisir le sens que les femmes immigrantes accordent à leurs actions. L'écoute est la base de la construction d'un lien de confiance. En effet, l'écoute n'est pas un but, mais un moyen pour récolter des informations utiles afin de répondre aux besoins de la femme. Celle-ci doit être écoutée et entendue : il faut entendre ses besoins, ses préoccupations, ses inquiétudes, ses ambitions, ses choix, ses désirs.

L'empathie : Certaines femmes immigrantes ont souligné l'importance pour les intervenantEs de faire preuve d'empathie. L'attitude empathique consiste à comprendre la situation de la femme, à se mettre à sa place, à se représenter ce qu'elle vit et à la soutenir dans ses décisions en toutes circonstances.

L'humilité : Adopter une attitude d'humilité, c'est orienter l'intervention en fonction des besoins et du rythme de la femme. L'intervention doit être basée sur les étapes que la femme se sent prête ou non à franchir. L'intervenantE doit constamment se renouveler, reviser ses pratiques et s'adapter. Cela demande une posture d'humilité.

L'établissement d'une relation basée sur la confiance et la complicité : L'intervenantE et la femme doivent être des partenaires dans l'intervention et pour ce faire, une confiance mutuelle est requise. Pour que la confiance puisse s'installer, l'intervenantE doit adopter une attitude d'ouverture, d'écoute et démontrer son intérêt à intervenir auprès des femmes immigrantes. En effet, lorsque les femmes immigrantes arrivent dans les services d'aide, elles sont souvent déboussolées et désorientées. Une panoplie de questions leur traversent l'esprit et elles s'interrogent sur la capacité des intervenantEs à répondre à leurs attentes. Il faut alors les mettre en confiance et les rassurer sur nos capacités à les accompagner. Il se peut que certaines femmes immigrantes questionnent notre vie personnelle que ce soit par intérêt ou normes culturelles. Dans la mesure du possible, répondre à leurs questions facilite l'établissement du lien de confiance.

Se donner du temps : Le temps est un des éléments les plus importants dans la relation d'aide auprès de la clientèle immigrante. Du fait de certaines barrières linguistiques et culturelles, l'intervention auprès de cette clientèle requiert beaucoup plus de temps pour mieux saisir leurs besoins et leurs attentes. Il ne sert à rien de bousculer les étapes au risque de passer à côté de certains éléments essentiels à l'intervention. Le manque de temps est une réalité largement exprimée par les intervenantEs en contexte multiculturel. Il est toutefois nécessaire de se sensibiliser à cet obstacle et de partager cette réalité avec nos équipes de travail et nos instances décisionnelles.

S'imprégner des réalités transnationales : Il peut être pertinent de saisir le rapport des femmes aux institutions de leur pays d'accueil. Par exemple, certaines femmes immigrantes ont vécu des expériences traumatisantes avec les services de police, l'armée, le gouvernement de leur pays d'origine. Elles ont développé des peurs ou des craintes à l'égard de ces institutions pour, entre autres, des raisons liées à l'abus de pouvoir. Dans certains pays, il n'y a aucune ressource pouvant venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale, il est donc naturel que certaines femmes aient une réticence et une méconnaissance de ces services. L'intervenantE doit informer et rassurer les femmes sur la crédibilité des institutions ainsi que des organismes d'aide et d'accompagnement.

Faire preuve d'ouverture : Ce qui représente de la violence pour une intervenantE ne l'est pas forcément pour une femme immigrante qui dispose d'autres modèles culturels. L'intervenantE ne devrait pas faire preuve de rigidité en ce qui concerne les valeurs et les normes qui encadrent sa pratique. Le fait d'être ouvertE à de nouvelles opinions, à des réalités et des façons de faire innovantes constitue un gage de réussite dans l'intervention. Il s'agit alors pour l'intervenantE d'être respectueuse des valeurs, des croyances, des choix de la femme même si cela lui cause parfois certains malaises et interfère dans ses propres valeurs.

S'ouvrir à d'autres cultures peut simplement vouloir dire accepter un thé ou de la nourriture comme marque de respect.

Garder en tête

L'intervention auprès des femmes immigrantes **est complexe** et nécessite une **approche multifactorielle** qui tient compte de facteurs culturels, économiques, sociaux, religieux et politiques.

L'intervention auprès des femmes immigrantes requiert une **collaboration à l'interne et à l'externe** du fait de la complexité des dossiers.

L'intervention auprès des femmes immigrantes suppose une **complicité et une relation de confiance** pour co-construire l'intervention.

L'intervention auprès des femmes immigrantes demande **une adaptation de nos pratiques et de nos interventions** à leurs réalités socioculturelles.

L'intervention auprès des femmes immigrantes doit **susciter le doute, la curiosité, le désir d'apprendre et de comprendre.**

L'intervention auprès des femmes immigrantes **requiert du temps** et **des ressources humaines et financières.**

L'intervention féministe dans ses fondements théoriques et pratiques **n'est pas en opposition avec les réalités des femmes immigrantes** puisqu'elle repose fondamentalement sur des principes tels que : l'établissement d'un rapport égalitaire entre l'intervenantE et les femmes, le respect des besoins, le respect du rythme et l'autonomie des femmes.

Éléments de dépistage

Les éléments nommés ci-dessous, pris de façon cumulée, peuvent aider à détecter des situations de violence conjugale chez les femmes immigrantes. Il appartient à l'intervenantE de faire une analyse approfondie et juste de chaque situation décrite pour éviter des conclusions hâtives. Pour ce faire, il est important de discuter avec la femme pour infirmer ou confirmer les hypothèses cliniques.

1- *Elle est isolée, ne fréquente pas les cours de francisation, n'a pas d'activités socioprofessionnelles,*
2- *Elle fréquente peu ou pas de personnes dans sa communauté d'appartenance,*
3- *Ses papiers d'immigration et ceux des enfants sont détenus par le conjoint et elle n'y a pas accès,*
4- *Le conjoint menace de la retourner dans son pays et/ou de lui retirer le parrainage,*
5- *Le conjoint menace de se plaindre auprès de la famille transnationale pour ses comportements jugés inadéquats,*
6- *Le conjoint menace de la répudier ou de se marier en secondes noces,*
7- *Le conjoint critique ses habiletés d'épouse et de mère,*
8- *Le bail est uniquement au nom du conjoint ainsi que les factures de la maison,*
9- *Elle n'a aucune connaissance des ressources d'aide ou des organismes existants dans la région,*
10- *Elle ne dispose pas d'un compte bancaire à son nom, elle doit demander de l'argent au conjoint pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires,*
11- *Elle ignore l'existence des allocations destinées aux enfants ou elle ne les gère pas,*
12- *Elle présente des blessures, des ecchymoses*
13- *Elle exprime son désir de retourner dans son pays sans raison apparente,*
14- *Elle semble anxieuse et dépressive,*
15- *Les rôles au sein du couple semblent très stéréotypés,*
16- *Le conjoint envoie des biens matériels ou de l'argent dans leur pays sans son consentement ou sans subvenir aux besoins de la famille,*
17- *Le conjoint lui impose des pratiques religieuses, culturelles ou sexuelles contre sa volonté,*
18- *Le conjoint lui interdit de fréquenter des personnes d'une autre culture,*
19- *Le conjoint refuse le divorce ou la séparation,*
20- *Sa communauté la rejette, car elle semble aller à l'encontre des volontés de son mari.*

Conclusion

Intervenir en contexte ethnoculturel n'est pas toujours simple. L'intervention peut soulever l'incompréhension et le malaise. Il se peut que certaines situations heurtent nos valeurs et nous fassent ressentir de l'impuissance.

Ce guide propose des pistes de solution en matière d'intervention. Il se veut un outil favorisant des changements dans nos pratiques. Il a pour objectif d'enrichir nos connaissances et de supporter nos interventions avec les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Il suggère également des façons d'être et de faire dans le cadre de la relation d'aide et d'accompagnement auprès de certaines femmes.

La mise en œuvre de changements au niveau de nos pratiques est un outil qui nous permet d'améliorer nos interventions et de les adapter afin de répondre plus efficacement aux besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale qui font appel à nos services. L'appropriation d'une démarche centrée sur les besoins et les réalités des femmes immigrantes peut aboutir à des résultats satisfaisants pour elles.

Nous n'avons pas la prétention d'être des expertes, cependant, ce guide a été conçu à partir de témoignages et d'expériences de femmes immigrantes, d'intervenantEs et de notre propre expérience personnelle et professionnelle en tant qu'organisme d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Nous sommes conscientes que les obstacles pouvant freiner l'accessibilité aux services se situent surtout au niveau de l'interprétariat et au manque de temps qui fait trop souvent défaut. Cependant, adopter une approche inclusive en allant vers les communautés et privilégier une intervention multisectorielle sont aussi des moyens de faire connaître nos différentes missions et nos services.

Pour ces raisons, nous croyons que les décideurs politiques ainsi que les organisations autant communautaires qu'institutionnelles doivent poser des actions concrètes pour accompagner les intervenantes dans l'accomplissement de leurs tâches au quotidien en mettant à leur disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

En terminant, au cours de la réalisation de ce projet, nous avons recueilli et avons été témoins de situations particulièrement précaires vécues par des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, liées à des difficultés qui les rendaient plus vulnérables telles que :

~ La barrière de la langue
~ Les statuts d'immigration précaires
~ La méconnaissance des lois et des services d'aide, etc.

Cependant, au-delà de tous ces obstacles qui les fragilisent, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale subissent les mêmes conséquences que toutes les femmes aux prises avec cette problématique :

~ L'isolement social
~ La responsabilisation de la violence
~ L'insécurité financière
~ La peur du jugement
~ La perte d'estime
~ Les sentiments de honte et de culpabilité, etc.

Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale ont les mêmes attentes que toutes les victimes, soient celles d'être sécurisées, écoutées, comprises, respectées dans leurs cheminements et d'être informées de leurs droits.

Elles ont besoin de notre ouverture et de notre désir à vouloir relever des défis.

Intervenir auprès des femmes immigrantes requiert du temps, de la curiosité intellectuelle et une grande capacité d'adaptation. Ce travail nécessite le partage des connaissances et la collaboration de tous les acteurs oeuvrant auprès d'elles afin de soutenir et d'améliorer leur accessibilité aux services d'aide.

Bibliographie.

- Cohen-Emerique, M. (2011). *L'interculturel dans les interactions des professionnels avec les usagers migrants*, Revue internationale de la recherche interculturelle, Vol.1, 9-18.
- Cohen-Émérique, Margalit (2001). *« L'approche interculturelle auprès des migrants »,* dans l'intervention interculturelle, sous la direction de Gisèle Legault, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 161-184.
- Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Table de concertation de violence conjugale à Montréal, Uqam (2007) *: Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles, Les défis de l'adaptation des services en violence conjugale*, disponible au : https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/Femmes%20immigrantes.final.pdf
- Legault, G. (1993), *Femmes immigrantes : problématiques et intervention féministe, Culture et Intervention*, Vol.42, N°1, P : 63-80.
- Lenoir-Achdjian, A. *Des immigrants « prêts à l'usage »? Illustrations concrètes de pratiques intégratives en Estrie.*

  http://canada.metropolis.net/pdfs/lenoir_achdjian_readymade_f.pdf
- Organisation des Nations Unies, 1993. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes; Résolution adoptée par l'assemblée générale de l'ONU (New-York, 20 décembre 1993). Disponible en ligne : http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/06/PDF/N9409506.pdf?OpenElement.
- Statistique Canada, (2011), Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (2013), *Guide d'information et de formation, Besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec*, disponible en ligne : http://tcri.qc.ca/images/publications/guides-outils/guides/2013/Guide_Realites_et_Besoins_Femmes_Immigrees_et_Ressources_Femmes.pdf

- Rojas-Viger , C. (2008), *L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire, Perceptions d'intervenants pour le contrer, Nouvelles pratiques sociales*, Volume 20, Numéro 2, printemps, 2008, p. 124–141.
- Traoré, D. (2015), *Évolution de l'identité religieuse de femmes ouest-africaines au Québec au prisme de l'expérience migratoire*, Revue Européenne des Migrations Internationales, 31 (3 et 4), pp. 253-273.

- Vatz-Laroussi, M. (2001), *Le familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris, L'Harmattan, collection Espaces Interculturels.
- Vatz-Laroussi, M. (2004), *« L'histoire des familles immigrantes: un enjeu pour l'intervention sociale et la formation dans les régions du Québec* ». Numéro thématique sous la direction de Nicole Chiasson et Fabienne Tanon, *Les cahiers de la recherche en éducation.*Vol.7, No3. Automne 2004 (RAC).
- Institut National de Santé Publique, Enquête sociale générale (2009). https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques/ampleur
- Ville de Sherbrooke (2009). *Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes*. Ville de Sherbrooke, Sherbrooke, 28 p.